

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 février 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2022-01-17

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau;

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Les conseillers Yves Arcouette, Bruno Lavallée ainsi que la conseillère Johanne Joannette ont motivé leur absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-029 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 26 avril 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2022-01-001

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 17 janvier 2022, avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 5.8 Désignation des signataires d'une entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec le Domaine du stade SENC et Développement J.J.D. Bonneau.**
- 5.9 Mandat à la firme EXP pour les services professionnels pour les plans et devis – Développement Domaine du stade et J.J.D. Bonneau.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-002

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021 et de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021, tels que rédigés par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2022-01-003

**DEMANDE D'APPUI DE LA FADOQ-RICHELIEU-YAMASKA.**

Attendu que se tiendra la 45<sup>e</sup> édition des jeux FADOQ de la région Richelieu-Yamaska, qui se dérouleront au printemps 2022 et que la FADOQ – RY sollicite la Ville d'Acton Vale à titre de partenaire, pour la tenue de cet événement;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la FADOQ de la région Richelieu-Yamaska, à titre de contribution pour la tenue de leur événement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRES) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2022-01-004

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION TIENNE LIEU DE DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE D'ACTON VALE.**

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics, l'assistant contremaître et la directrice générale de la Ville soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentants (e) autorisés (e).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-005

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.15 – CONSTRUCTION DU GYMNASE MULTIFONCTIONNEL.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.15, relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu que le décompte progressif no.15 inclut la retenue contractuelle de 5%;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 234 596.30 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.15;

De financer cette dépense de 234 596.30 \$ plus taxes à même les

fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.15 – Construction du gymnase multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-006

**PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ).**

Considérant que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la municipalité des mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2022-2023 du programme Rénovation Québec;

Que la Ville d'Acton Vale désire adhérer au Volet II et demande un budget de 30 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ;

D'autoriser une dépense d'un montant de 30 000 \$, ainsi que son paiement au poste budgétaire 02-639-00-996. De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-007

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DES LOTS 6 385 205, 6 385 221 ET 6 385 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC (PLACE CUSHING) APPARTENANT À 9276-5544 QUÉBEC INC.**

Attendu que la Ville a, le 16 août 2018, conclu une entente relative à des travaux municipaux en vue d'un projet de mise en valeur des lots 6 385 205, 6 385 221 et 6 385 204 du cadastre du Québec;

Attendu que le promoteur s'est conformé à toutes les exigences de l'entente conclue et que les travaux de construction de la rue sont présentement terminés;

Attendu que la Ville a procédé à l'acceptation finale de la rue et désire se porter acquéreur des lots 6 385 205, 6 385 221 et 6 385 204 du cadastre du Québec;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale achète de 9276-5544 Québec Inc. représenté par monsieur Marc-Antoine Gauthier les lots 6 385 205, 6 385 221 et 6 385 204

du cadastre du Québec (PLACE CUSHING), au prix global de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, payé comptant;

Que la Ville d'Acton Vale mandate Me Maxime Belval, notaire, pour rédiger l'acte d'achat à intervenir entre les parties;

Que la Ville d'Acton Vale autorise à cet effet une dépense d'un montant de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à 9276-5544 Québec Inc. pour le coût d'achat desdits lots;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat à intervenir ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-008

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU BUDGET 2022 DE L'OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON.**

Attendu le dépôt du budget 2022 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter le budget 2022 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-009

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE QUITTANCE.**

Attendu la réception d'une quittance, en date du 10 janvier 2022 et signée par madame Nathalie Blais;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prenne acte de la quittance finale de madame Blais et autorise le remboursement d'une somme de 101.33 \$ en rapport à l'événement survenu en novembre 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-010

**DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX À INTERVENIR AVEC LE DOMAINE DU STADE SENC ET DÉVELOPPEMENT J.J.D. BONNEAU.**

Attendu que Maxime Desmarais et Jean-Guy Bonneau veulent réaliser un projet de mise en valeur de leur immeuble, constitué des lots 2 734 629, 5 098 388, 5 777 809, 2 326 772 et 2 611 339 du cadastre du Québec (projet

*DÉVELOPPEMENT DOMAINE DU STADE ET J.J.D. BONNEAU*; ;

Attendu que la Ville a adopté, le 04 juin 2001, le règlement 036-2001 « Ententes relatives à des travaux municipaux »;

Attendu que l'article 3 de ce règlement prévoit que tout promoteur qui désire développer une partie du territoire de la ville doit, en vue d'obtenir des permis de construction et de lotissement pour des terrains situés à l'intérieur du périmètre de son projet, conclure préalablement une entente avec la Ville régissant la réalisation et le partage du coût des travaux municipaux;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite entente;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale de la ville soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec *Développement Domaine du Stade et J.J.D. Bonneau*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-011

**MANDAT À LA FIRME EXP POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS – DÉVELOPPEMENT DOMAINE DU STADE ET J.J.D. BONNEAU.**

Attendu que le 18 octobre 2021, le conseil autorisait la directrice générale à demander, par voie d'invitation des soumissions pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Dunken, résolution 2021-10-366;

Attendu que suite à l'adoption de ladite résolution, des modifications au projet ont été apportées concernant la superficie du projet, résultant une diminution des coûts des honoraires professionnels;

Attendu la réception, le 3 décembre 2021, d'une offre de services de la firme EXP Inc., pour la préparation des plans et devis relatifs au développement Domaine du stade et J.J.D. Bonneau;

Attendu qu'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au MELCC en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de la rue ;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De retenir les services professionnels de « *Les Services EXP Inc.* » ingénieurs, pour la réalisation de plan pour la construction avec devis technique au plan pour des travaux d'infrastructures d'une rue – Développement Domaine du stade et J.J.D. Bonneau, selon leur offre de services datée du 3 décembre 2021, le tout conditionnellement à la signature de l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec *Développement Domaine du Stade et J.J.D.*

*Bonneau;*

D'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 21 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-600-10-000, payable à « *Les Services EXP Inc.* »

De financer cette dépense à même les surplus libres;

Que la Ville d'Acton Vale autorise « *Les Services EXP Inc.* » à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le projet de la rue –Projet Développement Domaine du stade et J.J.D. Bonneau;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services et tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt des rapports du département suivant :

- a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2022-01-012

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 545 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des

officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-013

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-12-2021 au 31-12-2021	138 055.39 \$
• Paiements par AccèsD du 01-12-2021 au 31-12-2021	152 891.58 \$
• Salaires et REER pour le mois de décembre 2021	234 736.66 \$
• Remboursements par Carte de crédit – Loisirs du 01-12-2021 au 30-12-2021	154.00 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de décembre 2021	108 136.14 \$
<b>Grand Total</b>	<b>633 973.77 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-014

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2022.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2022, telle que soumise, au montant total de 5 497 515 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-015

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2022, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.

2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
4. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à une entente, à un bail ou à la loi.
5. Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
6. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
7. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
8. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
9. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
10. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
11. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
12. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
13. Le renflouement des petites caisses.
14. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-016

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LA SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2022 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout

coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-017

**RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉS(ES) DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 782.46 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-018

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-JEUX.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'adhésion au programme BIBLIO-JEUX pour la période du 12 janvier 2022 au 31 décembre 2023;

D'autoriser et désigner Sophia Bédard, coordonnatrice, Bibliothèque et Culture à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, la lettre d'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ);

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour pourvoir au paiement annuel d'abonnement, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-702-30-494.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-019

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2022;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-020

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2022.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-021

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-022

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS - 2022.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des levées de fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2022 le tout, tel que spécifié au devis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-023

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2022 – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée –

Signalisation 2022 –Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.202-01-024

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2022 – CAMION TRACEUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2022 –Camion traceur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-025

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 2 X 4, ANNÉE 2022.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'invitation**, pour la fourniture d'une camionnette 2 X 4, année 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-026

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE REGARDS SANITAIRES ET PLUVIAUX EN BÉTON (RUES MEUNIER ET MARC-AURÈLE).**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour la fourniture de regards sanitaires et pluviaux en béton (rues Meunier et Marc-Aurèle).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2022-01-027

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (RUE MEUNIER).**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts (rue Meunier).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date